Eléction des représentants du personnel au Conseil D'Administration du Centre des Monuments Nationaux

Votez CGT !

A la différence des instances représentatives (CT et CHSCT) qui sont consultatives, le Conseil d'Administration (CA) est un organne de décision qui arrête, notamment, les grandes orientations stratégique et vote le budget de l'établissement. Les élus représentants le personnel y sont minoritaire (3 élus sur 19 membres). Il est donc essentiel que vos représentants soient combatifs et expérimentéspour faire entendre la voix des agents.

Le CA du CMN se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum deux fois par an. Les grands arbitrages sont conclus entre les tutelles : ministères de la Culture et du Budget et avec le CMN avant les réunions. À de rares exceptions, représentants des différents ministères et personnalités qualifiées votent comme un seul homme ce qui leur est proposé. Les représentants du personnel CGT se sont efforcés de faire entendre une autre voix : celle des agents attachés aux missions du service public du CMN et confrontés chaque jour aux réalités du terrain.

DES LE 28 MAI ET AVANT LE 15 JUIN VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !

Votez CGT !

Bilan de vos élus 2013-2016

Baisse des budgets et suppression d'emplois : la CGT dit NON !

Tous les ans en fin d'année, le Conseil d'Administration adopte le budget initial (BI) pour l'année suivante. En cours d'année, peut éventuellement être voté un budget rectificatif (BR). **La CGT a été la seule organisation syndicale à s'être systématiquement opposée et à avoir voté contre le budget.** En effet, comment voter en faveur d'un budget qui prévoit : des suppressions d'emplois, la diminution des subventions publiques, le désengagement de l'État en matière de financement des politiques culturelles, l'augmentation des droits d'entrée, sans aucune réflexion sur la politique tarifaire et destinée à compenser la diminution des financements publics, l'absence de vision stratégique et de politique culturelle à long terme ... À de nombreuses reprises, tout au long de notre mandat, nous avons également dénoncé l'insuffisance des salaires, le manque de moyens et le sous-effectif qui touchent tous les services et monuments.

Précarité : la lutte paye !

Malgré les différents plans de CDIsation, la précarité ne cesse de se reconstituer et de s'aggraver, avec des contrats de plus en plus fragmentés. À titre d'exemple, la direction a relancé et généralisé les contrats ultra-précaires dits de « week-end ». En cause, les suppressions de postes, l'absence de concours et le sous-effectif. En outre, la direction n'hésite pas à contourner les règles pour s'affranchir des instructions ministérielles et des accords qu'elle a pourtant signés. La CGT n'a eu de cesse de dénoncer toutes ces pratiques qui conduisent à la paupérisation des agents. En mai 2014 et suite à la très forte mobilisation des personnels (trois jours de grève à l'Arc de Triomphe) **la CGT a obtenu un nouveau plan de résorption de la précarité qui, malgré une application partielle, a abouti à près de 100 CDIsations sur tout le territoire.**

Politique de travaux et maîtrise d'ouvrage

La mise en place effective de la maîtrise d'ouvrage à partir de 2012 a été source de graves dysfonctionnements. Au travers du Conseil d'Administration, la CGT n'a pas cessé d'alerter les tutelles sur ces difficultés nées d'une réforme mal pensée, mise en œuvre trop rapidement et sans les moyens humains nécessaires. Les personnels ont été les premiers à en faire les frais, comme en témoignent les nombreux départs, mais aussi les retards dans la conduite des projets. Et même si la situation s'est un peu améliorée, les difficultés structurelles persistent. De plus, la politique de programmation de travaux est très contestable, privilégiant les grandes opérations consommatrices de crédits dans les monuments les plus en vue, au détriment des aménagements et de la conservation des sites moins connus et moins fréquentés

Souffrance au travail : Encore trop de situations non résolues

Malgré le changement de direction en 2012, les situations de souffrances au travail n'ont pas toutes été résolues loin de là. Le phénomène semble au contraire s'être amplifié dans de nombreux sites et services. En cause : une organisation du travail souvent défaillante, le manque de moyens humains, une administration qui fuit ses responsabilités et des pratiques managériales inacceptables à tous les échelons de la hiérarchie. La CGT a alerté, dans toutes les instances de l'établissement (CT et CHSCT) et au CHSCT Ministériel, la médecine de prévention a été saisie à de multiples reprises. Les élu(e)s ont voté la mise en œuvre des enquêtes qui ont donné lieu à des préconisations. Nous sommes également intervenus auprès du Conseil d'Administration. Si bien que la direction et les tutelles ne peuvent ignorer la situation.

Périmètre du CMN : un fragile équilibre sans cesse remis en question

Le modèle économique du CMN est fondé sur le principe de péréquation financière. Ainsi, les recettes dégagées sur les monuments les plus fréquentés permettent l'ouverture à la visite de tous les monuments du réseau. Cet équilibre est cependant extrêmement fragile, car il repose sur seulement 6 monuments dont les recettes excédentaires permettent de faire fonctionner l'ensemble du réseau. Toute modification de périmètre (entrant ou sortant) risque à tout moment de compromettre cet équilibre. Ainsi, l'intégration de l'Hôtel de la Marine, nécessitant d'importants travaux, financés par un emprunt, pourrait mettre en péril notre établissement. De plus, seule une infime partie du monument serait ouverte à la visite. Pour le reste il est prévu d'en faire une exploitation domaniale (location d'espaces de bureau) ce qui n'est ni la vocation, ni la mission du CMN. Les coûts engendrés par cette opération pourraient fragiliser le modèle économique de l'établissement.

Réorganisation du siège

Dans le cadre de la réorganisation de 2013, la CGT a imposé, une concertation large avec l'ensemble des personnels au travers de groupes de travail participatifs. Une fois de plus la direction n'a pas joué le jeu de la concertation et n'a pas écouté la voix des personnels. La nouvelle organisation a donc été imposée sans tenir compte des conclusions des groupes de travail. C'est ainsi que la Direction Scientifique a été purement et simplement supprimée, contre l'avis des personnels. Cette méthode a bien sûr été dénoncée au sein du Conseil d'Administration et la CGT à voté contre la nouvelle organisation. Malgré tout et grâce à la mobilisation des agents, nous avons réussi à maintenir le service des visites-conférences Île-de-France que la direction voulait faire disparaître. De même, le service des chargées de production a pu être maintenu.

Enfin, la CGT est intervenue tout au long du mandat sur des questions touchant directement le quotidien des agents au travail. Ainsi, nous avons porté **la revalorisation des frais de missions** (frais d'hébergement) des agents amenés à se déplacer dans le cadre professionnel. Nous sommes également intervenus à plusieurs reprises sur la question **des logements de fonction** afin que les agents ne fassent pas les frais d'une réforme injuste et anti-sociale. Enfin, nous avons chaque fois demandé et **obtenu l'extension de la prime exceptionnelle de fin d'année** délivrée aux agents d'État, aux agents contractuels de l'établissement.

Les candidats CGT entendent défendre les propositions suivantes

Défendre le Centre des Monuments Nationaux : NON au transfert de monuments !

Le Projet de loi « Liberté de Création Architecture et Patrimoine » est en passe d'être voté au Parlement. Il doit être le socle législatif pour les prochaines années des politiques publiques culturelles qui devront être mises en œuvre afin que toutes et tous aient un accès à la culture sur l'ensemble du territoire et puissent jouir de réels droits culturels. Malheureusement, ce projet de loi a été vidé de son contenu. Alors que l'occasion était donnée d'affirmer et de renfoncer le rôle du CMN en tant qu'opérateur culturel majeur, ni les parlementaires ni le Ministère de la Culture ne se sont donnés cette peine. De plus, aucune disposition ne garantit le périmètre du CMN ni son modèle économique. De nouveaux transferts de monuments aux collectivités ne sont donc pas à exclure. Parce que que nous pensons que seul l'État peut être le garant des conditions de conservation et d'ouverture du patrimoine au plus grand nombre, la CGT combattra de toute ses forces, toute tentative de transfert de monuments nationaux.

Défendre les missions fondamentales de l'établissement et son caractère de service public culturel

L'ouverture des monuments et la diffusion de leur connaissance sont les principales missions statutaires du CMN. Nous militons pour une ouverture au plus grand nombre de notre patrimoine en dénonçant systématiquement les hausses de tarif du droit d'entrée et les dérives commerciales que peuvent engendrer la recherche frénétique de ressources propres. En tant qu'opérateur culturel ayant une implantation nationale, le CMN a pour mission de porter dans les territoires, au plus près de nos concitoyens, un service public culturel de qualité. Enfin, le périmètre du CMN doit être représentatif de toutes les époques, de la diversité des patrimoines en termes d'histoire, d'histoire de l'art, d'architecture, d'histoire sociale, de patrimoine industriel et d'histoire de la République, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

Continuer à résoudre les situations de souffrance au travail

La CGT continuera, comme elle l'a toujours fait, à user de tous les outils : droit d'alerte, CHSCT, droit de retrait, enquêtes, DUERP, etc. pour dénoncer les situations de souffrance au travail et mettre l'administration face à ses responsabilités. Le Conseil d'Administration, même si ce n'est pas son rôle, doit être informé du climat social de notre établissement. C'est ce que la CGT s'engage à faire. Enfin, la CGT continue à demander qu'une inspection complémentaire de l'IGAC soit diligentée à Angers, Rambouillet, Carcassonne et Carnac, (conformément aux préconisations du rapport du 20 septembre 2011).

Combattre les politiques d'austérité pour des emplois à hauteur des besoins

Le sous-effectif, résultat de plusieurs années de suppressions d'emplois et d'insuffisance de concours, n'a jamais été aussi insupportable au CMN : 59 agents fonctionnaires partis et non remplacés depuis 2012 tandis que le nombre de postes de contractuels, au mieux, stagne. Le fonctionnement des services en est considérablement entravé tandis que de plus en plus de monuments ferment par manque d'effectif. Les personnels sont les premiers à en subir les conséquences au travers des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader. Quand bien même ces postes seraient remplacés, cela ne suffirait pas à combler l'entièreté des besoins, car il manque près de 80 postes sur l'ensemble de l'établissement. Pour la CGT, il faut commencer par mettre fin à toute suppression d'emploi, remplacer systématiquement tout départ et recruter à hauteur des besoins.

Pour la levée de la dérogation au CMN

Le Statut Général prévoit le principe fondamental selon lequel tous les emplois publics doivent être pourvus par des fonctionnaires. Or, le CMN déroge à cette règle ce qui lui permet de recruter des contractuels. Le projet de loi « déontologie », adopté en procédure accélérée au Parlement, prévoit la levé totale des dérogations à l'emploi titulaire dans les établissements publics. Mais la bataille ne fait que commencer car il faut désormais attendre les décrets d'application. La négociation portera sur la liste des emplois qui doivent rester dérogatoires et nul doute que les présidents d'établissement vont tout faire pour circonscrire les nouvelles dispositions prévues par la loi. La CGT défend le droit d'option, permettant aux agents concernés d'être titularisés ou bien de rester contractuels. L'important étant d'ouvrir un droit nouveau aux agents qui auront le choix d'en faire usage ou non. Le statut de fonctionnaire reste néanmoins beaucoup plus protecteur que celui de contractuel notamment en matière de mobilité (mutation, détachement...), de retraite (calculé sur les six derniers mois de carrière), (concours internes, examens professionnels…) et d'égalité d'accès à l'emploi public.

NON à la gestion directe !

Le fait d'être géré par un établissement et non par le Ministère change tout ! Tout d'abord, le CMN pourrait être autorisé à **recruter directement les fonctionnaires**. Cependant, l'établissement est loin d'en avoir la capacité et les compétences. Avec le pouvoir de recrutement vient le pouvoir disciplinaire. **Le président du CMN pourrait ainsi infliger des sanctions** de 1er et 2ème groupes aux agents titulaires, (avertissement et blâme) sans en référer au Ministère. **Le CMN rémunérerait directement les agents titulaires,** que ce soit la rémunération principale ou le régime indemnitaire (primes). Cela pourrait être la porte ouverte à toutes les formes de dérives, d'abus et d'inégalité de traitement. **La gestion directe est une entrave à la mobilité** car même si les CAP continuent à jouer leur rôle, les règles budgétaires relatives aux plafonds d'emplois peuvent retarder, voire bloquer les demandes de mutation. Enfin, même si le CMN disposait des emplois de titulaires, il n'aurait pas nécessairement la masse salariale correspondante à ces emplois et serait dans l'incapacité de recruter ! **Autrement dit, la gestion directe n'est pas la solution au sous-effectif !**

S'opposer à toutes formes d'externalisation des missions de service public

Votez CGT !

Pour porter ces revendications au Conseil d'Administration du CMN ainsi que celles élaborées par les agents, la CGT-Culture présente à vos suffrages :

1- Thomas Pucci (basilique de Saint-Denis)

2- Rita Roffino (Trophée des Alpes)

3- Dominique Fernandes (Siège)

4- Maléna Dumoutier (château d'Azay-le-Rideau)

5- Véronique Hortet (Palais Jacques Coeur)

6- Hélène Ramet (Arc de Triomphe)

Cette liste présente une diversité tant au niveau géographique que statutaire (contractuels et fonctionnaires) et catégorielle afin que l'ensemble des agents soit représentés au travers de leurs élus.

DES LE 28 MAI ET AVANT LE 15 JUIN VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !